

*Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre à 10h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize octobre 2015 s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal- 06620 Le Bar sur Loup, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS, en seconde convocation suite à une première réunion le huit octobre 2015 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : Adhésion à l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur »

Secrétaire de séance : Roger CRESP

Membres en exercice : 60

Siège vacant : 0

Membres présents(es) : 10

Absents-Excusés(es) : 50

Dont pouvoirs : 1

Présents(es) :

Marc DAUNIS, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL), Lise GRANT, Isabelle JOHR, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Denis RASSE, Frederik VENNINK (suppléant d'Eric MELE).

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, André ASCHIERI, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Jean-Claude BONNARD, Mireille BOULLE, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Anne-Marie DUVAL, Joëlle FAGUER, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL, Renée-Claude GACHET, René GILDONI, Charles-Ange GINESY (double compétence), Valentine GUERIN, Gilbert HUGUES, Romain LAFFOURCADE, Claude MARTIN, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Myriam NOCERA, Ismaël OGEZ, Marc ORSATTI, Henri PASOLINI, Gérard PIEL, Annie POMPARAT, Jean-François PORTHE, Jean-Louis PUCETTI, Alain RAYBAUD, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Emile TORNATORE, Joseph VALETTE, Danièle VAN LOON, David VARRONE, Jacques VARRONE, Jérôme VIAUD, Marc VIGNAL, Charles WIRTH.

Pouvoir :

Jacques VARRONE donne pouvoir à Marc DAUNIS.

Le Président expose :

Vu le Budget du Parc ;

Considérant la Charte du PNR, notamment l'article 30 « Mobiliser le levier de la coopération

interterritoriale et des partenariats, s'engager sur une gouvernance élargie » ;

Considérant les projets de statuts de l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur » qui font état de l'objet suivant :

« L'Association a pour objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle a capacité à représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens en lien avec la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Son action se structure essentiellement autour des orientations suivantes :

- la construction d'une identité commune,*
- la conception et la mise en œuvre de projets communs,*
- la mutualisation de moyens humains, techniques ou matériels, de savoir-faire et d'expertise,*
- la diffusion et le transfert d'expérimentations ou d'innovations,*
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales,*
- la promotion du partage d'expériences avec d'autres territoires, en région et hors région. »*

Considérant que les Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur travaillent en réseau aux côtés de la Région PACA depuis plusieurs années, sans existence d'une structure morale associée jusqu'à présent. Or, ce réseau a pris de l'ampleur avec notamment le développement de nombreuses actions de mutualisation (d'outils ou de personnels). Il contribue également au rayonnement régional des PNR et au développement de leurs territoires respectifs. Aussi, pour franchir une nouvelle étape dans sa consolidation, les Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur proposent de créer une association loi 1901 pour porter ce réseau ;

Le Comité syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur » et d'approuver ses statuts tels qu'annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Sénateur-Maire



Marc DAUNIS